



COMpte RENDU DE CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 9 DECEMBRE 2025

Le neuf décembre deux mille vingt-cinq à dix-huit heures trente minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sainte Florence, légalement convoqué le deux décembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de SAINTE FLORENCE, sous la présidence de Madame DUCEPT Sophie, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présents : **MM. DUCEPT Sophie, CARREAUD Stéphane, CROUE Jean-Paul, GUERIN Yvette, LECHOIX Annick, MARTIN Aurélie et VINET Christiane**

Avait remis procuration : Monsieur JAUNET Nicolas à Madame DUCEPT Sophie

Excusés : **MM. GREAU Christelle et JAUNET Nicolas**

Secrétaire de séance : Monsieur CROUE Jean-Paul

Assistaient également : **MM. MATSERAKA Fanny et DEVEAU Marjorie (Conseillers Municipaux membres de la Commission Affaires Sociales).**

Nombre de membres :

◆ En exercice	9
◆ Présents	7
◆ Votants	8

ORDRE DU JOUR :

2025-12-01 – FINANCES BUDGET ANNEXE SAAD – DECISION MODIFICATIVE N°1

2025-12-02 – FINANCES BUDGET ANNEXE SAAD – ADMISSION EN NON-VALEUR

2025-12-03 – FINANCES BUGDET MARPA – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

2025-12-04 – FINANCES BUDGET MARPA – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

2025-12-05 – RESSOURCES HUMAINES – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

2025-12-06 – RESSOURCES HUMAINES – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

QUESTIONS DIVERSES

LA SEANCE EST OUVERTE A 18 H 30 SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DUCEPT SOPHIE, VICE-PRESIDENTE DU CCAS.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CHOISI POUR SECRETAIRE DE SEANCE Monsieur CROUE Jean-Paul

**LE PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2025
EST APPROUVE PAR 8 VOIX POUR, 0 voix CONTRE ET 0 ABSTENTIONS.**

2025-12-01 – FINANCES BUDGET ANNEXE SAAD – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget 2025 a été voté par le Conseil d'Administration au cours de sa séance du 25 mars dernier. Il peut être modifié en cours d'année par des décisions modificatives soumises au vote du Conseil d'Administration dans les mêmes conditions que le budget primitif. Notamment, il faut que l'équilibre budgétaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement puisse être maintenu.

Il conviendra d'ajuster les crédits de la section de fonctionnement pour permettre le remboursement de prestations d'un résident et pour inscrire une admission en non-valeur, comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
EXPLOITATION				
D-6288 : Autres	0,00 €	205,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	0,00 €	205,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6218 : Autres personnels extérieurs	206,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	206,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Crédences admises en non valeur	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	0,00 €	1,00 €	0,00 €	0,00 €
Total EXPLOITATION	206,00 €	206,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Cette décision ne modifie pas le budget annexe du SAAD.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « SAAD » pour l'exercice 2025 au niveau de la section de fonctionnement conformément au tableau présenté ci-dessus.

2025-12-02 – FINANCES BUDGET ANNEXE SAAD – ADMISSION EN NON-VALEUR

Madame Sophie DUCEPT, Vice-Présidente du CCAS, informe le Conseil d'Administration que le comptable public a transmis au CCAS de Sainte-Florence un état des produits pour décider d'une admission en non-valeur dans le budget annexe « SAAD »

En vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Il s'agit de créances pour lesquelles le comptable public n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui.

Le montant total des titres à admettre se décompose comme suit :

- Article 654 – créances admises en non-valeur : 0,24 €

Il est précisé que ces titres concernent des centimes d'allocation personnalisée d'autonomie.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public du service de gestion comptable Yon Vendée ;

VU le décret n°98-1239 du 29/12/1998 ;

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer les créances ont été diligentées par le comptable publics dans les délais légaux ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, décide :

- D'admettre en non-valeur les créances du « SAAD » soit 0.24 €
- D'autoriser Madame la Présidente à mandater la somme correspondante, précisant que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2025
- D'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents se rapportant à ce dossier

2025-12-03 – FINANCES BUDGET MARPA – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN ELU

Madame Sophie DUCEPT, Vice-présidente du CCAS a acheté une carte cadeau d'une valeur de 150 € à la FNAC, à l'occasion du départ à la retraite de Madame Yolande ROULON.

Il convient d'établir le remboursement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

- décide de rembourser à Madame Sophie DUCEPT la somme de 150 €
- charge Madame la Présidente d'établir le mandat correspondant

2025-12-04 – FINANCES BUDGET MARPA – REMBOURSEMENT DE FRAIS A UN AGENT

Madame Sophie DUCEPT, Vice-présidente du CCAS, indique au Conseil d'Administration que dans le cadre d'une sortie au cinéma Le Roc à la Ferrière, Madame Catherine DELAMARE a acheté 3 entrées pour une somme de 13.80 €.

Il convient d'établir le remboursement.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS

- décide de rembourser à Madame Catherine DELAMARE la somme de 13.80 €
- charge Madame la Présidente d'établir le mandat correspondant

2025-12-05 – RESSOURCES HUMAINES – RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS DE REMPLACEMENT

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L332-13 ;

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles ;

Sur le rapport de Madame la Vice-Présidente, et après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et par 8 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS, décide :

- d'autoriser Madame la Présidente à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par l'article L.332-13 du code précité pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

2025-12-06 – RESSOURCES HUMAINES MARPA– MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame la Vice-Présidente rappelle à l'assemblée que conformément à l'article à l'article L. 313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

VU le tableau des effectifs actuel ;

GRADES	EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS			DONT TNC / 35
			Budgétaires	Pourvus	Non pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Directeur/Directrice Marpa	B	1	1	0	
FILIERE SOCIALE						
Agent Social Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Directeur/Directrice Marpa	C	1	1	0	
		C	1	1	0	1 à 28h00/35
Agent Social Territorial	Agent social polyvalent	C	9	6	3	1 à 17h30/35
						1 à 27h00/35 5 à 28h00/35 2 à 30h00/35
TOTAL			12	9	3	10

Considérant la situation actuelle des agents de la MARPA ;

Sur le rapport de Madame la Vice-Présidente, et après en avoir délibéré ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 ABSTENTIONS :

- arrête le tableau des effectifs au 1^{er} décembre 2025 comme suit :

GRADES	EMPLOIS	CAT	EFFECTIFS			DONT TNC / 35
			Budgétaires	Pourvus	Non pourvus	
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Rédacteur Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Responsable Marpa	B	1	1	0	
FILIERE SOCIALE						
Agent Social Territorial Principal de 2 ^{ème} classe	Responsable Marpa	C	1	0	1	
	Agent polyvalent d'accompagnement	C	1	1	0	1 à 28h00/35
Agent Social Territorial	Agent polyvalent d'accompagnement	C	9	7	2	1 à 17h30/35 1 à 27h00/35 5 à 28h00/35 2 à 30h00/35
TOTAL			12	9	3	10

QUESTIONS DIVERSES

➤ POINT SUR LA VIE DE LA MARPA

Présentation par Madame Catherine DELAMARE des réalisations du dernier trimestre 2025 à la MARPA :

1) Occupation des appartements :

- Sur les 22 appartements : 1 appartement a été libéré le 5 décembre 2025 pour une entrée en EHPAD. Actuellement, 22 résidents résident à la Marpa avec l'occupation de l'hébergement temporaire.

2) Projet réalisé :

- Fin novembre, nous avons changé le système de la téléalarme et téléphonie devenus obsolètes. Le médaillon de téléalarme est plus petit, moins encombrant autour du cou et donc plus discret aussi à porter pour les résidents. Ce changement s'est réalisé sans difficulté. Sur un budget de 28 000€, la MSA a participé à hauteur de 3 000€.
- Par le biais de la fédération nationale des Marpa, la MSA propose une communication sur les communes environnantes à Sainte Florence afin de faire connaitre la Marpa Claire Fontaine et son fonctionnement. La vidéo réalisée courant 2025 sera intégrée dans l'outil de communication.
- Révision de la proposition des menus des déjeuners et dîners servis aux résidents avec l'intervention de Madame Chatevaise, diététicienne. Madame Chatevaise a proposé un cycle de 6 semaines de menus pour la période automne-hiver et un autre cycle pour la période printemps-été adapté aux besoins de la personne âgée et suivant la réglementation.

3) Ressources humaines :

- Départ d'un agent à la retraite (1^{er} décembre avec cumul des congés) et recrutement d'un nouvel agent.

- Intervention du cabinet Propulsé afin de proposer 4 séances d'Analyse de la Pratique Professionnelle auprès de l'équipe sur une année afin de prévenir la maltraitance envers les résidents.

4) Vaccinations :

- Les vaccinations ont été proposées aux résidents grippe le 13 novembre et covid le 4 décembre 2025.

5) Renouvellement du CVS

- Le 30 septembre 2025, les élections de représentants des collèges résidents, familles des résidents et personnel qui composent le Conseil de la Vie sociale a eu lieu. Le 28 octobre 2025, c'était la mise en place de ce nouveau bureau lors de la première réunion du CVS.

6) Animations :

- Accueil de plusieurs chorales et proposition d'ateliers divers avec interventions de professionnels extérieurs (mosaïque, chant) ;
- Accompagnement de quelques résidents à Mouchamps pour participer à une conférence sur la mémoire et au cinéma de la Ferrière pour visionner le film « On ira » ;
- Déjeuner américain avec déguisement, déco, repas (hamburger fait maison) et animation par l'équipe ;
- Fête du départ en retraite d'un agent ;
- Accueil des enfants de la garderie pour Halloween ;
- Accueil des enfants de la crèche pour décorer le sapin de Noël ;
- Nous venons de fêter les 100 ans d'un résident avec ses enfants ;
- Le repas de Noël est prévu le 10 décembre 2025.

➤ **COLIS DE FIN D'ANNEE**

Les colis sont répartis pour la distribution entre les membres du CCAS et de la commission Affaires Sociales. Il y a un colis spécifique pour les couples ainsi que pour les résidents de la MARPA (pas de bougies).

Il y a 10 colis supplémentaires. Il faudra donc revoir la liste des + de 75 ans.

➤ **REPAS DES AINES**

Il y aura lieu le jeudi 19 février 2025 à 12h00 à la Salle Vigneron à l'Oie. Les jeunes du Fl'Oyer participe à cette manifestation. Le groupe musical est réservé.

Il y aura besoin de bénévoles pour l'organisation de cette journée.

➤ **PROGRAMME PREVENTION SENIORS**

La conférence des financeurs permet la réalisation d'actions de prévention sur le territoire de la Communauté de Communes. Il a été proposé que ces actions aient lieu en 2026 sur toutes les communes du pays de Saint Fulgent / Les Essarts. Chaque commune en propose trois : une seule sera retenue. Pour Sainte Florence, les actions retenues sont :

- Entretien avec un osieriste
- Prévention routière
- Bien préparer sa retraite

➤ **ENQUETE JEUNESSE**

Présentation des résultats de l'enquête effectuée auprès des jeunes de 12 à 17 ans de Sainte Florence

LA SEANCE EST LEVEE A 20H30

PROCHAINE REUNION DE CONSEIL D'ADMINISTRATION : MARDI 10 MARS 2026 A 18H30

Madame DUCEPT Sophie
Vice-Présidente du CCAS
Présidente de Séance

Monsieur CROUE Jean-Paul
Membre du Conseil d'Administration
Secrétaire de Séance